

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 29 mai 2019 portant nomination des membres du haut conseil des professions paramédicales

NOR : SSAH2030576A

Le ministre des solidarités et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment l'article D. 4381-3 ;
Vu l'arrêté du 29 mai 2019 portant nomination des membres du haut conseil des professions paramédicales,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 29 mai 2019 susvisé est ainsi modifié :

1. Au II,

a) Les alinéas 13 à 15 sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Frédérique BRIN-HENRY, Fédération nationale des orthophonistes (titulaire).

« Bruno SARRODET, Fédération nationale des orthophonistes (suppléant).

« Alice PERDEREAU, Fédération nationale des orthophonistes (suppléant). »

b) Les trois derniers alinéas sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Bruno SALOMON, Fédération nationale des podologues (titulaire).

« Jérémy MAUDOUIT, Fédération nationale des podologues (suppléant).

« Meriem KOUIDRI, Fédération nationale des podologues (suppléant). »

2. Au IV,

a) Le deuxième alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

« Véronique TERRIEN, Syndicat des instituts de formation en ergothérapie français (suppléant). »

b) L'alinéa 31 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Brigitte PREVOST-MESLET, Association nationale des puéricultrices(teurs) diplômé(e)s et des étudiants (titulaire). »

Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 7 décembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le chef du bureau RH2 de l'exercice, de la déontologie
et du développement professionnel continu,*

ERIC MAURUS